

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANCAISE

SESSION CONSTITUTIVE DE LUXEMBOURG les 17 et 18 mai 1967

SEANCE INAUGURALE

17 mai 1967

Présidence de M. Lamine GUEYE, Doyen d'âge

M. Lamine GUEYE, après avoir dit son émotion d'ouvrir le débat qui donne le point de départ à la première organisation parlementaire des Etats francophones afin que la langue française, langue de culture, permette à chacun "de mettre le même contenu dans la même formule", déclare que "parler français est le meilleur élément de rapprochement entre les peuples que la géographie tient éloignés les uns des autres".

Il propose que la présidence générale de la séance soit tenue par M. BODSON, Président de la Chambre des Députés du Luxembourg, auquel il cède immédiatement sa place.

M. BODSON affirme que les rencontres de ces deux journées sont sans doute uniques dans les annales du parlementarisme international. Elles sont uniques surtout en ce sens qu'elles se tiennent en un lieu de rencontres internationales, d'ailleurs doté des derniers raffinements de la technique moderne de transmission et d'interprétation de la parole, et que néanmoins elles se passent de toute installation de traduction simultanée alors que nous sommes dans la situation privilégiée

.....

de rassembler plus de vingt cinq pays qui, tous, parlent la même langue et qui se réunissent précisément dans le but de cultiver ce patrimoine commun qui lie à notre vieux continent européen l'Afrique en plein développement, la Grande Ile de l'Océan Indien qui est Madagascar, cette autre, Haïti, située dans la Mer des Antilles, et encore dans une proportion importante, le Canada qui fait partie du continent nord-américain.

" Le Luxembourg est un pays trilingue dans lequel le français a depuis toujours joué un rôle prépondérant. L'Alzette, ce ruisseau important, a toujours marqué la frontière entre "la France de l'Ouest et la France de l'Est". Le français fut partout la langue prédominante, d'autant que les Bourguignons autant que les Habsbourg d'Espagne assuraient au français la suprématie comme langue officielle.

" Le savant et écrivain français, Jacques Pelletier, écrivait au 16ème siècle : "On sait qu'au Pays d'Artois et de Flandre, ils tiennent toujours l'usage de la langue et ils plaident leurs causes et ils font leurs écritures et procédures en François. En Angleterre, au moins entre leurs princes et leur cour, ils parlent François en tous propos. En Espagne, on y parle ordinairement François. A la Cour de l'Empereur, on n'use pour le plus d'autres langues que le François. Que dirai-je de l'Italie, où la langue Française est la plus commune". Et quant à Luxembourg, l'écrivain s'exprime comme suit : "Dans le Duché de Luxembourg confié pendant plus d'un demi-siècle au gouvernement de Mansfield, le Conseil provincial qui servait de trait d'union entre le souverain et les autorités subalternes prononçait en dernière instance sur toutes les questions d'administration intérieure et veillait au maintien et l'intégrité de la justice faisant toujours comme corps administratif un usage exclusif de la langue Française".

" L'usage du français s'est maintenu sous les régimes hollandais et belge aussi bien que pendant les époques d'autonomie et d'indépendance jusqu'à ce jour.

" C'est son esprit de compréhension et d'adaptation sans doute qui a permis au Luxembourg d'assurer parfois le rôle d'honnête courtier et d'intermédiaire. Ce n'est pas sans hasard qu'entre les deux guerres, le Luxembourg avait engagé la conclusion de bon nombre d'ententes industrielles, dont la plus importante était l'Entente Internationale de l'Acier en 1927. Dans une époque plus récente, le Luxembourg a apporté à la constitution du Bénélux et de la Communauté Européenne un apport dépassant de loin son importance numérique, et même économique et politique, et au point de vue linguistique, il contribue d'une façon appréciable, au sein de ces grandes formations économiques, à assurer au français les droits acquis qui lui reviennent.

" Ce n'est sans doute pas par hasard que la première des Communautés européennes, la C.E.C.A., est venue s'abriter au pays qui avait vu naître, trente ans auparavant, son précurseur économique, l'Entente Internationale de l'Acier, et soixante ans auparavant, son inspirateur enthousiaste et passionné, Robert Schumann.

" En effet, encore de nos jours, et aujourd'hui plus que jamais, le français joue un rôle prépondérant dans notre vie politique, administrative, judiciaire et culturelle. La langue française dans la vie luxembourgeoise, Messieurs, est une chose tout à fait spéciale. L'élite de notre pays a parfaitement compris les raisons profondes et les avantages intellectuels que représente notre attachement à la langue française. Cette élite surtout considère comme un devoir de maintenir notre tradition plusieurs fois séculaire qui est, en outre, une garantie de notre équilibre politique, et même de notre prospérité économique et sociale. Celui qui, dans notre pays, se désintéresserait de la culture française, participerait à une mutilation de nos plus solides traditions et consentirait à abandonner une partie précieuse de notre patrimoine culturel. La longue prédominance du français dans notre vie politique et publique, qui remonte à notre Grande Comtesse Ermesinde,

s'est maintenue sous toutes les dominations étrangères et a ainsi durablement forgé notre esprit national. La Comtesse Ermesinde, lorsque, en l'année 1244, a accordé la charte d'affranchissement à la Ville de Luxembourg, s'est exprimée dans les termes que voici en se servant bien entendu de la langue française : "Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Ermesinde, Comtesse de Luxembourg, à tous à perpétuité, nous voulons faire connaître à tous, tant présents que futurs, que voulant pourvoir à la paix et la tranquillité de nos bourgeois de Luxembourg, nous avons décidé de les gratifier d'un privilège de liberté". Les bourgeois de Luxembourg sont ainsi, depuis 1244, des hommes libres, et c'est en hommes libres que nous restons fiers du patrimoine culturel qui nous est commun.

" Nous, parlementaires de vingt-cinq pays, qui sommes réunis aujourd'hui pour assurer et sauvegarder le rayonnement de la culture française sur le plan parlementaire, nous ne poursuivons en somme pas d'autre objectif politique que celui défini par la Comtesse Ermesinde lorsqu'elle a affranchi les bourgeois de notre bonne ville de Luxembourg.

" C'est-à-dire, nous voulons assurer et développer nos libertés et en même temps la démocratie parlementaire, qui est pour certains pays une tradition séculaire, tandis que beaucoup de nations jeunes ici représentées n'ont acquis que plus récemment leur indépendance nationale et leur liberté démocratique à part entière.

" Quel beau présage que de constater aujourd'hui l'attachement commun à un même patrimoine culturel et intellectuel.

M. MARIGOH, Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun, dit son plaisir de participer aux présentes assises.

" La Francophonie, qui constitue en dernière analyse l'objet de cette réunion, n'intéresse-t-elle pas plusieurs millions d'hommes répartis à travers presque tous les continents ?

Mais la Francophonie n'est pas une idée préconçue. Elle n'est pas un produit de l'imagination. Elle apparaît comme une réalité historique, humaine et culturelle déjà existante. Nous n'avons donc pas à créer de toutes pièces la Francophonie.

" Une telle tâche eut, du reste, été ardue et fragile de par son caractère artificiel. Nous sommes plutôt conviés à organiser la Francophonie. C'est-à-dire à lui donner des structures, à mieux la définir et à lui assigner des objectifs qui puissent en faire un instrument souple, mais efficace, au service de ce que nous estimons être la communauté spirituelle de nos peuples.

" Organiser la Francophonie dans le cadre de cette réunion revient, en d'autres termes, à permettre à nos Parlements, pris comme tels, soit aux parlementaires de nos divers pays, de mettre en place un système de relations organiques et fonctionnelles susceptibles de maintenir et de développer un patrimoine culturel dont la langue française demeure le véhicule indispensable.

" C'est dire, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, que nous sommes appelés, d'une part à trouver à la future Association une dénomination qui, à elle seule, suffise à en définir de manière à la fois nette et souple, la nature. Nous devons, d'autre part, en déterminer de manière également précise et souple les objectifs.

" Nous sommes, quant à nous, fermement persuadés que la naissance même et la vitalité de la future Association dépendront de la manière dont ces deux questions seront résolues. En dépendront également le contenu des sections nationales qui pourraient plus tard être instituées dans chacun des pays membres. A ce double égard, qu'il me soit permis de souligner une fois de plus que nous, délégués ici présents, sommes appelés à jeter les bases d'une forme originale de coopération, non seulement entre nos peuples et les citoyens de nos pays respectifs, mais, aussi, entre les institutions de ces pays.

" La délégation camerounaise, en tant que membre fondateur de la future Association, est disposée à contribuer de manière positive à la mise en place d'institutions qui, tout en satisfaisant un idéal commun, soient en même temps adaptées à toutes les situations en présence.

" C'est là, vous vous en doutez, une tâche peu aisée et dont l'heureux aboutissement implique, de part et d'autre, franchise, confiance et réalisme.

" Nous sommes assurés à l'avance que par le sens du dialogue et de la compréhension mutuelle, nos assises permettront la naissance, à plus ou moins longue échéance, d'une Association qui serait un jalon de plus sur la voie du renforcement des précieux liens spirituels qui unissent nos peuples."

M. PELLETIER, Député, représentant du Canada, déclare alors que c'est avec enthousiasme que son collègue et lui-même participent à cette rencontre.

" Pour nous, députés au Parlement canadien, cette réunion est la manifestation tangible d'une volonté commune à beaucoup de peuples de faire de la Francophonie une réalité vivante.

" L'écho qu'a éveillé l'idée de la Francophonie, évoquée d'abord par les chefs d'Etat prestigieux que sont les Présidents Senghor et Bourguiba, l'accueil chaleureux et spontané que leurs propos ont reçu dans les pays francophones autant que la présence des distingués parlementaires de tous les pays représentés dans cette Assemblée, témoignent de la force et de l'étendue de l'aspiration francophone.

" Cet appel à la francophonie n'a pas été moins bien reçu chez les Canadiens de langue française, et il a suscité de nombreux commentaires dans la presse canadienne.

" Longtemps absorbés par la tâche de survivre et de contribuer à l'édification de notre immense pays, nous avons éprouvé le besoin, depuis quelques années surtout, d'établir et d'intensifier nos relations avec l'étranger. Il était tout naturel que nous nous tournions d'abord vers les pays francophones, la France bien entendu, puis les autres pays avec lesquels nous avons des affinités culturelles.

" Nous comprenons d'instinct que ces contacts peuvent enrichir notre patrimoine commun et nous sommes conscients que le resserrement de ces liens contribue à donner à notre pays une dimension nouvelle dans ses rapports avec le monde dont tous les canadiens de quelque origine qu'ils soient ne peuvent que bénéficier.

" S'il existe déjà de nombreuses relations bilatérales entre pays de langue française, nous voyons maintenant se manifester à travers la Francophonie le désir d'établir des rapports de caractère multilatéral. C'est à ce niveau, en effet, que le mot "francophonie" prendra toute sa signification.

" Il s'agit au premier chef d'une notion culturelle et linguistique, et j'y vois pour ma part un moyen unique de rapprocher des expériences humaines très différentes.

" En Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, chacun de nos peuples participe d'une façon particulière à la culture commune au nom de laquelle nous sommes tous rassemblés aujourd'hui. Mais parce que nous pouvons affirmer dans la même langue nos personnalités différentes, il existe entre nous une possibilité extraordinaire, de communication, de compréhension, d'enrichissement mutuel.

" Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour travailler à incarner dans les faits la notion de Francophonie au niveau parlementaire. Jusqu'ici ces tentatives de rapprochement ont été le fait d'institutions privées, telles que l'A.U.P.E.L.F. et

l'I.D.E.P. Mais il convenait que les parlementaires emboitent le pas. Mandataires du peuple, nous sommes sans doute à ce titre particulièrement aptes à exprimer l'aspiration francophone. Si à la suite de nos consultations et de nos échanges de vues, nous pouvons établir entre nous des liens solides, notre exemple profitera à d'autres.

" J'espère, en effet, que d'autres réunions de ce genre auront lieu, pour que des associations nouvelles se multiplient dans tous les domaines."

M. de STEXHE, ancien Ministre de la Culture française en Belgique, remercie le Président Bodson d'avoir provoqué à Luxembourg cette réunion de famille, vers laquelle, venant de cinq continents, sont accourues d'importantes délégations de parlementaires nourris, épanouis de la culture et de la langue françaises.

" La Belgique ne porte pas seulement un attachement profond à la langue française, elle en a aussi donné des preuves multiples : de la cantilène de Sainte-Eulalie au Prince de Ligne, du Gantois Maëterlinck au Namurois Michaux, du Liégeois Georges Simenon au Bruxellois Olivier Jean Perrier, du Flamand Verhaeren au Wallon Plisnier, tant et tant d'historiens, de dramaturges, romanciers, poètes, philologues, des bords de la Meuse ou de l'Escaut, ou des collines du Brabant, depuis près de mille ans, ont contribué à édifier cet empire de la langue française, qui ne cesse de marquer de son sceau éclatant les terres les plus lointaines.

" Et au-delà des richesses culturelles des pays réunis en ce jour à Luxembourg, je songe à Julien Green venant d'Amérique, à Ionesco le Roumain, à Césaire l'Antillais, à l'Irlandais Beckett, à Supervielle l'Uruguayen, à Milosz le Lithuanien.

" Mais nous nous réjouissons que cette communauté de langue ait entraîné et créé une communauté de l'esprit, de

mêmes habitudes de pensées et d'actions, une communauté culturelle dont l'avenir est plein de promesses.

" Et en effet, les progrès fulgurants de la technique et de la science nous ont rapprochés au point que des amis, jadis séparés de nous par des jours ou des semaines de navigation, sont arrivés ici en un coup d'aile, que les ondes, demain les émissions mondiales de la télévision, nous rapprocheront davantage encore par les satellites de communication, et tout cela facilitera la multiplication des liens littéraires, des liens entre les théâtres, les programmes de radiotélévision, les échanges de professeurs d'université, et d'autres enseignants, des bourses d'études, etc ...

" Demain sans doute nous devons faire l'inventaire de tout ce qui est déjà réalisé, ou est en marche, dans cette collaboration de tous les culturels d'expression française, voir en quoi nous pouvons appuyer parlementairement leurs initiatives, et je songe notamment à des associations de création récente : Association des Universités entièrement ou partiellement de langue française, des journalistes, des médecins, des avocats de langue française, à l'Association des Instituts de radiotélévision de langue française, etc ...

" Si nous sommes bien conscients de la richesse de ce grand héritage, nous sentons aussi combien son épanouissement, sa défense et son rayonnement dépendent, certes, de notre réflexion, mais aussi de notre action commune, par l'union de nos forces et de nos richesses nationales.

" Permettez-moi de prendre un exemple parmi d'autres de ce que je crois pouvoir être un apport immédiat et important de la Belgique : je veux citer son édition.

" Je pense au Livre de Poche, et à telle firme belge qui fut la première à lancer ces volumes en langue française et la première au monde à éditer ces livres de poche illustrés en

quadrichromie. En ces dix dernières années, il en est sorti 700 millions de volumes.

" Je pense aux livres religieux, aux livres scientifiques, aux livres d'art, d'une perfection graphique si remarquable que, récemment, lors de la dernière Foire du Livre de Francfort, où 180.000 volumes étaient exposés, le jury a retenu comme le meilleur de tous les livres exposés, un livre d'art belge consacré, en langue française, aux tapisseries flamandes.

" Et puis-je ajouter que je pense aussi aux livres pour enfants d'origine belge, et qui s'appellent les Spirou, et les Tintin. Et on serait étonné de connaître, par exemple, ce que les histoires de Tintin ont fait pour apprendre à lire aux enfants non francophones.

" Il me paraît que ces éditions, jointes à celles des pays amis, constituent un moyen de puissant rayonnement de la langue et de la culture française, et que nous devons utiliser au mieux cette richesse, comme celle de nos écrivains, de nos théâtres, de nos instituts d'émission, dans le meilleur esprit de collaboration efficace.

" Certes dans notre action, et le Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun, comme M. Pelletier, l'ont rappelé avant moi, nous devons tenir compte des réalités, des sensibilités différentes de chacun de nos pays. Beaucoup d'entre eux ne sont pas de langue et de culture exclusivement française. Celle-ci côtoie souvent une autre langue, que ce soit chez nos amis d'Afrique, d'Amérique ou d'Europe. Et au surplus, nous ne devons pas non plus nous isoler, vivre dans un ghetto, notamment dans les secteurs de la culture qui n'ont que faire de différence de langue, par exemple la musique, les arts plastiques, les sciences.

" Mais dans tout ce qui est cette vie parallèle et progressivement intégrée, un éminent sociologue m'exposait récem-

ment avec enthousiasme la place de choix que l'avenir réserve à la culture française et pourquoi. Faisons, disait-il, une comparaison actuelle et prospective entre la langue anglaise et la nôtre. La langue anglaise est sans doute actuellement la principale langue internationale utilisée dans les domaines techniques, scientifique ou commercial. Mais dans le même temps, il se fait que notre monde, dans son tumultueux développement de technicité et de cybernétique, où l'homme risque d'être asservi par un conditionnement contraignant, au lieu de se dégager en maître, ce monde va entrevoir que son salut, son essor nouveau va poindre d'un horizon imprévu.

" En effet, l'axe du mouvement évolutif de l'univers s'oriente vers une domination constante et croissante de l'esprit sur la matière, c'est-à-dire vers un accroissement de la culture. Cette culture nouvelle va devenir le sérieux de l'avenir, car l'homme va s'apercevoir de plus en plus qu'il a des besoins intérieurs et qu'il veut s'épanouir dans une nouvelle dignité.

" En un mot, devant la menace d'aliénation, grâce aux facilités que lui procure cette technique même qu'il doit juguler, l'homme va pouvoir respirer sur des hauteurs plus dégagées. Il va vouloir mieux cultiver sa pensée pour enrichir son action, il va s'acharner à conquérir une culture nouvelle, un humanisme d'un nouveau genre.

" Et c'est ici qu'apparaîtront je crois dans l'avenir, le service et la richesse qu'offriront les valeurs de la langue et de la culture française, parce que dans cette perspective des conditions futures, qui ne voit combien la culture française favorise à merveille, et plus que toute autre, une éclosion de l'ère humaniste, parce qu'elle puise sa sève dans une heureuse fusion de "grécité et de latinité", parce qu'elle porte vers la mesure et l'ordre, parce que son expression est tout rayonnement et toute clarté, autant de qualités réparatrices et salvatrices dans un monde mécanisé.

" Voilà pourquoi notamment la langue française sera de plus en plus reconnue et acceptée comme facteur d'humanisation universelle, et cela à mesure que la société automatisée sentira se durcir son sort.

" Soyons donc conscients d'être dans la lignée d'un nouvel humanisme de l'univers, oublieux de nationalisme étroit ou attardé, soyons heureux de promouvoir un accroissement d'équilibre spirituel, et décuplons l'efficacité de notre action pour le rayonnement de la langue et de la culture française, par l'enthousiasme que confèrent les grandes visions et les grandes espérances."

M. PORTMANN, Sénateur, Vice-Président de l'Alliance Française, exprime l'impatience qui était la sienne de voir les parlementaires francophones manifester leur union pour cette défense de la langue et de la civilisation françaises.

" J'ai dit, de la civilisation française, parce que c'est beaucoup plus qu'un rapprochement linguistique. C'est toute une manière de vivre. Comme le disait le Chevalier de Stexhe, c'est une communauté de pensée, une communauté d'existence, une communauté de façon de voir la vie. C'est cela qu'est la francophonie.

" S'il est agréable dans les pays francophones, ceux où l'on parle vraiment le français, de séjourner, de se retrouver dans cette ambiance favorable culturelle, même dans les autres pays, cette Francophonie nous apporte des satisfactions.

" La langue française, comme le disaient les orateurs avec tant d'éloquence qui m'ont précédé, est un de ces éléments d'union, cette universalité dont on a parlé tout à l'heure, cette langue française qui depuis si longtemps a rapproché les esprits, cette langue française qui pendant la période de la guerre de quatre ans a été très diminuée par l'impossibilité de

moyens de diffusion et qui maintenant connaît un grand renouveau. A l'heure actuelle, n'oublions pas qu'il y a quatre vingt-quinze pays dans lesquels on parle le français, il y en a vingt-quatre où c'est la langue officielle, qu'à l'O.N.U. un tiers des représentants parlent français, 40 % des représentants à l'UNESCO et qu'on peut dire qu'il y a près de 200 millions d'individus dans le monde qui parlent français.

" Par conséquent, cette francophonie devient pour nous une véritable nécessité. Dans le monde moderne, comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Chevalier de Stexhe, ce monde moderne inhumain, ce monde moderne de cerveaux artificiels, ce monde moderne automatique, l'homme isolé est perdu. Nous sommes à la période des grands ensembles, et la nécessité de nous réunir tous les uns avec les autres se fait sentir. X

" L'université nous montre l'exemple. Nous avons une Association des Universités de langue française, ainsi qu'il a été dit tout à l'heure. Nous avons d'autres organisations de même ordre. Pour l'Université, c'est normal, puisque c'est elle qui a la responsabilité de diffuser la langue française, d'en conserver le caractère sacré, mais il fallait que les Parlementaires, représentants de la Nation, émanation de l'opinion publique, s'unissent à leur tour.

" C'est le but de l'Association qui s'est fondée, ou qui va ~~se~~ fonder aujourd'hui.

" Aussi, cette organisation, cette rencontre de Luxembourg, qui réunit autour de ces tables des gens de pays si divers, si lointains, si proches, de conceptions politiques différentes, cette réunion est à mon sens extrêmement importante. Il s'agit d'un outil que nous avons maintenant à notre disposition. Pour augmenter encore les possibilités de diffusion de la langue, de la civilisation française, de cette communauté de pensée que nous avons tous entre nous, cette Association est libre. Y adhérera qui voudra, soit sur le plan collectif, soit

sur le plan individuel. Il faut que chacun puisse exprimer ses pensées en toute liberté, mais aussi que chacun reste dans le cadre de cette communauté de pensée, cette communauté d'esprit, qui est la caractéristique de la Francophonie. Par elle, nous pouvons assurer la paix, et certainement la promotion humaine, aussi bien sur le plan spirituel que sur le plan matériel."

M. BODSON remercie alors les divers orateurs qui ont bien voulu exprimer publiquement la pensée de tous et chacun.

*

* *

L'après-midi du 17 mai est consacré aux réunions des différentes Commissions qui délibèrent sur leur ordre du jour.

*

* *

SEANCE PLENIERE

18 mai 1967

après - midi

Cette séance permet de tirer les conclusions des précédentes réunions.

Tout d'abord, le Chevalier de STEXHE, Président de la Commission des Statuts se félicite du sérieux qui a été apporté par les commissaires à leur travail et des résultats obtenus, qui lui paraissent excellents.

.....

Il cède la parole au Rapporteur de cette Commission, M. de BROGLIE. Député, ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

M. de BROGLIE indique "qu'il va dépendre donc de la décision que vous allez être à même de ratifier dans quelques instants que naisse, par les soins des délégations ici présentes, l'Association Internationale des Parlementaires de langue française.

" Association privée, certes, mais animée par des hommes politiques et incarnant un élan d'opinion, elle est, dans nos consciences et dans nos coeurs, la première pierre de cette maison aux cent degrés divers que sera un jour la Francophonie.

" Initiative spécialisée au monde parlementaire certes. encore, mais ressentie comme un acte de valeur générale, tant à Tunis qu'à Dakar et au Laos, tant sur les rives du Niger que sur celle du Saint-Laurent, elle est, dans nos esprits, la première expression concrète d'une entreprise dont nous espérons voir bientôt les signes se multiplier.

" Beaucoup de choses, dans la vie de l'individu comme dans la vie des groupes, dépendent de leur commencement. Pour faire oeuvre durable, il faut créer tout à la fois avec lenteur, avec sûreté, avec passion. Il ne faut pas toujours aller au bout des choses. Il faut maintenir ouvertes toutes les portes, et ménager toutes les possibilités.

" Aussi, comme on vient de vous le dire, le texte des statuts qui vous sont proposés est-il relativement court, renvoyant tantôt à un futur règlement intérieur qui vous sera ultérieurement soumis, tantôt, dans notre esprit, à des compléments, que les circonstances ou que la pratique des choses nous dicteront en leur temps.

" Telles qu'elles sont, ces dispositions vous apparaîtront, je l'espère, comme un cadre convenable et sûr. Fondées

sur un très remarquable travail de réflexion et de rédaction préparatoire d'un comité restreint, elles sont devenues ici une structure légère où ne figure que l'essentiel, où la prudence n'exclut cependant pas la clarté du schéma, et qui a réuni, comme on vous l'a indiqué, aux termes d'un long débat l'unanimité de votre Commission.

" Ce texte, par son titre même, indique qu'il s'agit de réunir des parlementaires de langue française, qu'il soit demandé que le français y soit la langue exclusive. Il ne s'agit pas non plus d'Etat où le français est la langue unique. L'Association veut considérer sur un même plan les Etats où le français est la langue officielle, ceux où le français est la langue véhiculaire, ceux mêmes où le français ne serait en quelque sorte qu'une langue d'accompagnement.

" Cette attitude correspond à la nature même de l'Association, qui est d'exprimer une solidarité que le texte qualifie de naturelle, entre tous ceux qui ont été formés à cette façon de penser, et à cette façon d'être homme, qui s'appelle la langue française.

" A tous les parlementaires qui agissent dans leurs pays respectifs au travers de cette langue française, et quelle que soit la situation de cette langue dans leur pays, l'Association offre donc un instrument de coopération plus étroite, un cadre pour mieux défendre et mieux répandre le rayonnement d'une culture commune. Tel est son objectif essentiel, à l'exclusion, précise le projet de statuts, de tout objectif politique.

" Ce dernier membre de phrase a été discuté comme superfétatoire, comme imprécis, comme grammaticalement peu heureux. Nous vous proposons cependant de le maintenir pour indiquer une sorte d'état d'esprit, pour rassurer les inquiets, et parce que, s'il est vrai que nos moyens seront fatalement politiques lorsque nous nous adresserons aux divers gouvernements,

ou que nous agirons sur les plans législatifs, il n'en demeure pas moins que nos buts, qui servent la cause la plus élevée, celle d'une civilisation, ne sauraient se situer au niveau des entreprises des Etats, qui sont le plus souvent, par nature, des entreprises politiques.

" Notre Association se réserve cependant d'encourager, de promouvoir, de patronner les manifestations de toute nature, qui naîtraient en dehors d'elle, mais dont le nombre et la diversité contribueront dans la phase présente, à accentuer le cheminement de la Francophonie.

" Messieurs, s'il est vrai que notre Association est fondamentalement composée de délégations parlementaires, encore nous a-t-il fallu discuter et préciser la nature et la représentativité interne de ces délégations.

" Il me faut d'abord rappeler que doit être considéré comme parlementaire toute personne faisant partie d'un Parlement, et y ayant accédé selon les règles constitutionnelles de son pays, qu'il s'agisse de l'élection au suffrage universel ou au suffrage restreint, de la désignation, de la cooptation, ou de quelque autre procédé que ce soit.

" Mais la question qui va plus au fond des choses est celle de la représentativité interne des délégations. Le souci que nous devons avoir ici est double :

- il est naturellement de respecter les unités nationales dont les parlements sont en fin de compte l'expression (et par conséquent de ne connaître que les Etats) ;
- il est aussi, non moins naturellement, d'assurer dans le même temps la représentation réelle d'entités francophones dont le régime de droit international n'est pas forcément un statut national.

" Ce serait en effet une grande atteinte à l'esprit de notre Association, comme à sa force d'attraction, si des popu-

lations francophones ne trouvaient point leur aise, ni le moyen d'exprimer leur personnalité, quelle que soit leur situation juridique sur le plan national, dans les dispositions de nos statuts.

" Sans doute, les statuts ont-ils une sorte de logique interne qui les oblige à poser d'abord la règle la plus générale, et cette règle est fatalement qu'il ne saurait y avoir, par Etat, au sens international du mot Etat, qu'une seule section nationale.

" Mais il est du devoir des fondateurs d'une association comme la nôtre, de considérer aussi les réalités moins générales. Or s'il existe des Etats unitaires, il existe aussi des Etats fédéraux, et s'il existe des Etats où l'action francophone ne pose pas de difficulté politique, il en existe d'autres où cette affaire se heurte à des problèmes internes, de fait ou de droit.

" La Commission s'est émue d'un cas complexe et frappant, celui du Canada, où la province du Québec, communauté francophone de plusieurs millions d'individus, est dotée d'un gouvernement et d'un parlement provincial. Elle ne saurait, à nos yeux, ni prétendre à être représentée hors de l'Etat fédéral dont elle est membre, ni accepter cependant une représentation qui n'exprimerait point son importance particulière, ni sa personnalité, ni ses aspirations propres à la culture française.

" Le débat sur ce point a été approfondi, bien qu'il nous soit apparu qu'il n'était pas de la compétence normale de l'Association de s'ingérer dans les affaires internes du Canada. La seule chose qui put être arrêtée, et qui le fut dans le texte, était de préciser que toute section nationale pouvait être, à son gré, unique ou multiforme et se constituer en autant de groupes parallèles qui lui conviendrait, sous la réserve de n'apparaître ici que comme la représentation globale d'une unité étatique.

" Mais aussi, et pour être tout à fait clair, la Commission a pris acte des assurances données par les délégués du Canada, de contribuer aux apaisements nécessaires et de refléter, dans la composition comme dans les structures de leur section nationale, les réalités politiques, juridiques et affectives de la francophonie canadienne.

" D'autres réalités que nous avons voulu absorber sont celles de ces pays où il ne pourra y avoir de section nationale, de ces parlements du Commonwealth britannique où l'on parle cependant le français, ou encore du cas de ces parlementaires francophones qui vivent en des pays non francophones. Nos statuts prévoient des dispositions très libérales allant de la notion de membre associé à celle de membre honoraire, qualités dont les droits exacts, qui ne pourront être tout à fait ceux des délégations nationales permanentes, seront déterminés ultérieurement.

" Pour terminer enfin ce trop long commentaire, je dirai un mot des organes de notre Association, et j'indiquerai qu'il a paru nécessaire de créer, aux côtés de l'Assemblée Générale une commission permanente, qui est une sorte de bureau permanent. Pour des raisons de conformité juridique, cet organisme pourrait s'appeler le Bureau, qui par le canal d'un Secrétariat général siégeant à Paris, assurera la continuité du travail, exécutera vos décisions, préparera le budget et vous soumettra ses rapports et ses avis. Notre Président vous parlera tout à l'heure des problèmes relatifs aux nominations de cette Commission, et vous trouverez dans les statuts eux-mêmes les règles tout à fait classiques, mais réduites à leur essentiel, de fonctionnement de notre Association. Je n'insiste pas sur elles.

" Tel fut, Messieurs, l'esprit de notre travail. Le souci de vous apporter un texte de départ adopté par une Commission unanime a très évidemment inspiré nos travaux.

"Mais surtout le souci d'assumer la responsabilité effective de la première concrétisation d'une immense entreprise nous a guidés. La Francophonie est un objectif raisonnable, nécessaire et exaltant. Et sous la réserve indécise des Etats perce déjà une adhésion confuse des opinions publiques.

"Chacun sent bien cette nécessité générale de dimensions supérieures, qui seront en fait les dimensions normales de ce monde de demain, où les ensembles seront des ensembles linguistiques, et où seules, trois ou quatre grandes civilisations se partageront la terre entière.

"Notre initiative vient donc à son heure. Elle n'est sans doute qu'une étincelle, un commencement ; mais elle va révéler une solidarité qui se cherchait et en préparer d'autres, sur d'autres plans. A partir de ce texte, la conjonction que nous vous proposons ici, d'une pensée, d'une action, d'une perspective fondées sur l'intégration de l'homme et d'une culture, dans les dimensions et dans les forces de ce monde de demain, n'est-elle pas, à elle seule, l'expression d'âme de la Francophonie ?"

L'Assemblée discute alors les différents articles des statuts.

M. PERRIN tient à apporter une précision concernant l'agrément de membres nouveaux dans les Pays ayant une section nationale. "Si dans ce pays en raison de sa structure de droit public interne il existe une ou plusieurs assemblées régionales, il va de soi que les membres des assemblées régionales ne sont pas à priori exclus tout au contraire. Donc dans les pays où il y a deux sortes d'assemblées, nationales et régionales, les assemblées régionales peuvent être représentées. C'est même moralement parlant, d'après les déclarations qui nous ont été faites, une sorte de droit qui n'a été contesté par personne, mais la représentation passe par la section nationale. En réalité, tel que le texte est écrit, sans commentaire, on pouvait croire que, lorsqu'il existe une section nationale, il ne pourrait pas y avoir de représentation des assemblées régionales. Ce n'est pas du tout cela que l'on veut dire, au contraire.

En effet, la Commission a été unanime pour adopter ce texte parce qu'elle a eu la conviction que lorsqu'il y avait assemblée régionale, notamment au Québec, la représentation de l'Assemblée régionale était acquise presque d'office, et en tout cas moralement de droit.

M. HAIDARA - est également intervenu afin que ce soit l'Assemblée générale qui désigne le Secrétariat Général et non le Bureau, en raison même de l'importance du rôle que cet organisme et le Secrétaire Général en particulier seront amenés à jouer.

M. le REPRESENTANT du TCHAD a posé la question de savoir s'il était opportun de nommer le Bureau pour un ou deux ans. L'Assemblée a tranché en acceptant la période la plus longue afin d'assurer au mieux la permanence de l'Association.

Enfin, le problème des cotisations et fonds de concours a été abordé mais sans pouvoir trouver de solution immédiate, le Bureau étant chargé de résoudre cette délicate question au cours de sa plus prochaine réunion.

L'ensemble des statuts a enfin été adopté à l'unanimité (cf. Annexe).

M. BODSON donne alors la parole à M. PORTMANN, Président de la Commission du Programme et des Activités Culturelles.

M. PORTMANN - "Cette Commission est la plus importante parce qu'elle s'occupe des questions culturelles qui sont le fond même de notre Association, des relations culturelles entre les différents pays francophones et les autres pays. Il faut justement pendant l'année qui vient que les différents membres de notre Commission, et même de l'Association, étudient eux-mêmes

.....